



Communiqué de presse° N. 069/2012

L'Union africaine fête la première Journée africaine de la décentralisation et du développement local

Addis Abéba, le 10 août – Ce 10 août 2012, [l'Union africaine](#) (UA) célèbre la première édition de la Journée africaine de la décentralisation et du développement local. Adoptée au sommet en janvier 2012, l'objectif de cette journée est non seulement de rappeler à tous les africains du continent et de la diaspora aussi bien l'importance de la décentralisation dans la construction de l'Afrique que celle de la contribution des collectivités locales au développement des Etats membres de l'Union africaine et des territoires en leur sein. En la célébrant chaque année, cette journée devrait fournir aux acteurs étatiques et non étatiques l'occasion de porter une fois par an de façon particulière leur attention sur les défis que soulèvent et les opportunités qu'offrent la décentralisation et la gouvernance locale.

Cette toute première édition de la Journée africaine de la décentralisation et du développement local est célébrée sous le thème : « Financement de la décentralisation, fournitures de services publics et développement local ». A cette occasion Madame Julia Dolly Joiner, Commissaire aux Affaires politiques de l'Union africaine, a dans un message publié pour la circonstance, invité « *tous les Etats membres de l'Union africaine à respecter leurs engagements par rapport au transfert des ressources aux collectivités locales et au renforcement de leurs compétences financières* ». Elle leur rappelle aussi la nécessité « *de renforcer les mécanismes d'instauration de la transparence et de la reddition des comptes dans la gestion des ressources affectées aux collectivités locales* » à la lumière des trois instruments juridiques pertinents de l'Union africaine pour la gouvernance, à savoir la Convention de l'Union africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption (2003), la Charte africaine de la Démocratie, les Elections et la Gouvernance (2007) et la Charte africaine sur les Valeurs et les Principes du Service Public et de l'Administration (2011). Ce bien entendu pour « *prévenir la corruption qui résulte généralement en une captation illégale et en d'énormes pertes des ressources destinées à la fourniture des services publiques et au développement de nos territoires* ».

A travers son message, Mme Joiner invite aussi tous les Etats membres de l'Union africaine à célébrer cette journée avec « *enthousiasme, ferveur et réel engagement* » soit en organisation des réflexions sur le thème choisi, soit en partageant les expériences réussies sur et en distinguant les bonnes pratiques dans le domaine de la décentralisation et du développement local. C'est en effet, « *en identifiant et en distinguant (...) les meilleures expériences et en y exerçant une réflexion critique orientée vers la promotion et la dissémination des pratiques innovantes* » qu'il sera possible « *d'apprendre les uns des autres et d'avancer ensemble vers des Etats mieux gouvernés à tous les niveaux, en vue de la satisfaction des besoins des populations et des exigences du développement* ». (L'intégralité du message est disponible sur le site web de l'UA à l'adresse www.au.int)

Contact :

Direction de l'information et de la communication
Commission de l'Union africaine
Mme Yaye N. Sène
Tel.: +251 913 45 31 13
Email: seney@africa-union.org